



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

22/12/2017

Dossier complet le :

22/12/2017

N° d'enregistrement :

2017-0306

1. Intitulé du projet

Création d'un ensemble commercial composé de 4 cellules sur un foncier de 12 206 m² sur la commune d'AULNOY-LEZ-VALENCIENNES

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

AVENTIM

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Maxime VERGOTTE - Responsable de programmes

RCS / SIRET

4 9 1 1 4 6 5 5 1 0 0 0 3 2

Forme juridique

Société par actions simplifiée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41	Aire de stationnement ouverte au public de 153 places

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Réalisation et aménagement d'un ensemble commercial composé de 5 cellules sur un foncier de 12 206 m² :

- un bâtiment à destination sports/loisirs d'une surface de plancher de 2 300 m² (dont 200 m² en mezzanine)
- une cellule commerciale de 1 100 m² de surface plancher pour des équipements maison
- une cellule commerciale de 450 m² de surface plancher
- une cellule commerciale de 190 m² de surface plancher
- un restaurant de 352 m² de surface plancher (dont 50 m² en R+1)
- un parking véhicules légers de 153 places et des voiries
- des espaces verts et des espaces piétons

4.2 Objectifs du projet

Le projet s'inscrit dans une zone à dominante commerciale et vise, par la réalisation d'environ 4 395 m² de surfaces commerciales et de restauration, à compléter l'offre commerciale existante.

Le projet vient en extension ouest du centre commercial Carrefour d'Aulnoy-les-Valenciennes à l'est du site et de la zone commerciale existante au nord du site.

Le site est localisé au sein des zones UF (partie est du site) et UBa (partie ouest du site) :

- la zone UF est une zone urbaine spécialisée réservée aux activités artisanales, tertiaires, commerciales ou de services. Elle correspond aux zones d'activités commerciales et aux zones d'activité tertiaires situées sans le secteur nord-ouest aux abords de l'A2 et de ses bretelles de raccordement;

- la zone UB/UBa est une zone urbaine mixte de moyenne densité affectée à l'habitat, aux commerces, aux services, aux activités artisanales et aux équipements publics. Elle correspond au secteur de mixité des fonctions urbaines de l'avenue Mousseron.

Le projet est en respect des contraintes réglementaires de l'urbanisme du secteur.

Le projet est compatible avec le SCOT du Valenciennois.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux sont prévus pour une durée estimative de 9 à 10 mois.

La réalisation du chantier nécessite :

- la réalisation de travaux de déconstruction du bâtiment existant ;
- des travaux de terrassement et de nivellement, ainsi que les tests géotechniques nécessaires. Ces travaux prennent en compte la mise en place de l'assainissement pluvial des emprises et l'accessibilité aux zones de stationnement ;
- la réalisation des constructions (gros œuvre et finitions) tous corps de métiers confondus ;
- la réalisation des espaces communs extérieurs (traitement paysager, stationnements,...).

Pour la réalisation de la phase chantier, une attention particulière sera apportée aux éléments suivants :

- les flux entrants du chantier : engins et matériels utilisés sur le chantier, matériaux et produits mis en œuvre ;
- le chantier lui-même : techniques employées, gestion des déchets ;
- les flux sortants du chantier : déchets évacués, nuisances générées.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet prévoit la réalisation d'un ensemble commercial de 4 395 m² composé de 5 cellules commerciales de 190 à 2 300 m² de surface plancher. La hauteur des bâtiments est d'environ 8 m.

Un parking de 153 places sera implanté autour des cellules commerciales et sera décomposé en 2 zones de stationnement ayant chacune une connexion au réseau viaire. Des places de parkings seront réservées aux véhicules électriques et des places de covoiturage seront également mises en place. Des stationnements vélos seront également mis en place. Une partie des parkings du site seront composés de matériaux perméables (parking evergreen ou dalles perméables).

Une approche de mutualisation des stationnements a été étudiée avec les avoisinants (Suit'Etudes) mais celle-ci a été déclinée par Suit'Etudes. Compte tenu des poches de stationnements existants à proximité du site (magasins Décathlon et O'Tera) et de la bonne desserte du site en transports en commun, une réflexion a été menée par AVENTIM afin de réduire le nombre de places de parkings du projet. Il a été retenu de minimiser le nombre de places de stationnement à une place pour 30 m² de surface de plancher environ. De plus, le projet prévoit que les deux tiers des stationnements soient perméables, ce qui va au-delà de la loi A. Le site disposera d'un parcours piéton en pied de vitrine qui sera connecté avec le domaine public. Le projet sera également accessible en transports en commun grâce à la présence d'un arrêt de tram déjà existant à environ 400 m du site, le long de la RD958. La liaison de tram relie l'université de Valenciennes, au sud du site, aux communes de Condé et Denain en passant par le centre-ville de Valenciennes.

Le projet sera également raccordé au réseau viaire existant au niveau du rond point existant en limite nord du site. De ce point, il est ensuite facile et rapide de rejoindre la RD958 et l'autoroute A2.

Des espaces verts seront mis en place en bordure des parkings et comprendront des noues d'infiltration et des zones de verdure. Les bâtiments commerciaux du site auront une structure métalliques et disposeront d'une toiture végétalisée partielle ou de panneaux solaires.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Autorisation de délivrance du permis de construire [articles L.421-1 et suivants du Code de l'Urbanisme]
- Autorisation environnementale au titre du Code de l'Environnement : étude d'impact si nécessaire [article L.122-1 du Code de l'Environnement]
- Permis de démolir
- Commission départementale d'aménagement commerciale

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Surface plancher des bâtiments (rez-de-chaussée) :	4 145 m ²
- Superficie du terrain :	12 206 m ²
- Gabarit des bâtiments :	environ 8 m de hauteur
- Surface des espaces verts :	2 086 m ²
- Surface des stationnements végétalisés :	1 523 m ²
- Surface des voiries et parkings :	4 203 m ²
- Places de stationnement :	153 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Avenue Gaston Griolet
Parcelle cadastrale 342 de la section
AK
59 300 AULNOY-LEZ-VALENCIENNES

Coordonnées géographiques¹

Long. 5 0° 2 0' 0 1" N Lat. 0 3° 3 0' 3 6" E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site étudié n'est pas localisé au sein d'une ZNIEFF de type I ou de type II. Les ZNIEFF les plus proches du site d'étude sont (cf. Annexe n°7) : - La ZNIEFF de type I "Massif forestier de Saint Amand" (310014513) à 7,5 km au nord - La ZNIEFF de type I "Marais et terroir de Wavrechain-sous-Denain et Rouvignies" (310030006) à 5,5 km à l'ouest du site - La ZNIEFF de type II "Plaine alluviale de la Scarpe" (310013254) à 6 km au nord
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site étudié n'est pas localisé au sein d'une zone couverte par un arrêté de protection du biotope. La zone couverte par un arrêté de protection du biotope la plus proche du site est le "massif forestier de Lanière" (FR3800773) localisé à environ 25 km à l'est du site.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site étudié n'est pas localisé au sein d'un de ces espaces. Il est à noter toutefois la présence de deux parcs naturels régionaux dans les environs du site (cf. Annexe n°10) : - le parc naturel régional de l'Avesnois (FR8000036) localisé à environ 5 km au sud-est du site - le parc naturel régional Scarpe-Escaut (FR8000037) localisé à environ 3,5 km au nord du site
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site étudié est localisé sur la commune d'AULNOY-LEZ-VALENCIENNES concernée par un Plan de Prévention du Bruit (PPBE) des infrastructures routières dans le Nord, dont la première échéance a été approuvée lors de la Commission Permanente du 16 février 2015.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site étudié est localisé à environ 3 km au sud de la zone tampon du bassin minier inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zones humides les plus proches du site d'étude sont localisées à environ 800 m au sud-est (à proximité de la Rhonelle) et au sud-ouest du site (à proximité de l'Escaut) (cf. Annexe n°9). Compte tenu de la présence de bâtiments au droit du site d'étude, le site n'est pas susceptible d'accueillir une potentielle zone humide.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'AULNOY-LEZ-VALENCIENNES est couverte par un plan de prévention des risques pour l'aléa inondation, prescrit le 13/02/2001. Oui, prescrit le 13/02/2001.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site étudié n'est pas localisé au sein d'un site BASIAS ou BASOL. La visite réalisée sur le site le 07/11/2017 n'a pas mis en évidence la présence de sources potentielles de pollution liées aux activités précédemment exercées au sein du bâtiment existant.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est localisé au sein d'aucun périmètre de protection rapproché d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine. Le captage d'eau potable le plus proche du site (cf. annexe 10) est le captage référencé 00284X00662/PROUVE localisé à environ 1,5 km à l'est du site mais ne disposant pas de périmètre de protection.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche correspond au village de Maroilles (59S117) localisé à environ 30 km au sud-est .
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site étudié n'est pas localisé au sein d'un site NATURA 2000. Les sites NATURA 2000 les plus proches du site sont (cf. Annexe n°6) : - Site directive Oiseaux "Vallée de la Scarpe et de l'Escaut" (FR3112005) localisé à environ 8 km au nord du site - Site directive Habitats "Forêt de Raismes " (FR3100507) localisé à 9 km au nord
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est le "Parc de la Rhonelle et square de la Dodenne" (59-SC13) situé à environ 2,5 km au nord du site.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement d'eau n'est prévu dans le cadre du projet.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas de modification des masses d'eaux souterraines (absence de prélèvement dans les eaux souterraines).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implante au droit du terrain existant. Le projet prévoit un équilibre déblais / remblais sur le site et donc l'absence d'évacuation de déblais hors site. Les seuls matériaux excédentaires du site seront les matériaux liés à la déconstruction du bâtiment existant, qui seront évacués en filières spécifiques lors des travaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas déficitaire de matériaux (équilibre déblais/remblais). Seuls des matériaux de construction seront nécessaires pour le projet.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est localisé au droit d'une zone urbanisée occupée actuellement par des bureaux, un parking et des espaces verts (zone enherbée). Les critères écosystémiques et de biodiversité sont donc faibles à très faibles. De plus, le site est localisé au sein d'un environnement composé de zones d'habitations et de commerces où la biodiversité est faible.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au vue de l'environnement peu favorable du site (zone construite, proximité de l'autoroute), le projet n'est pas susceptible d'avoir un impact sur un habitat ou une espèce qui a fait l'objet du classement de la zone en NATURA 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au vue de la distance du site aux zones naturelles environnantes (la plus proche étant localisé à environ 3,5 km du site), le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence sur ces réserves écologiques.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est actuellement urbanisé (présence de bureaux et de parkings). Ces installations actuelles vont être déconstruites afin de créer le projet d'ensemble commercial. Le projet ne va donc pas engendrer une consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune d'AULNOY-LEZ-VALENCIENNES est confrontée au risque de transport de marchandises dangereuses, en lien avec sa proximité avec l'A2. La commune est également concernée par le risque d'engins de guerre. En effet, le Nord Est de la France de par son histoire, est exposé au risque induit par les vestiges de guerre. Cependant, le site d'étude n'est pas recensé comme une zone particulièrement sensible et est déjà aménagé.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune d'AULNOY-LEZ-VALENCIENNES est concernée par les risques d'inondation et de mouvement de terrain. Cependant, le site n'est pas recensé comme une zone particulièrement sensible pour ces risques car : - il n'est pas localisé au sein d'une zone à risque d'après le PPRI ; - il n'a pas connu de mouvements de terrain.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Compte tenu du projet prévu au droit du site d'étude (commerces), le projet n'engendre pas de risques sanitaires et n'est pas concerné par des risques sanitaires au vu de son environnement.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet envisagé d'ensemble commercial va accueillir de nouveaux visiteurs et du trafic poids lourds. Il va donc engendrer des déplacements et des trafics supplémentaires sur les voiries existantes. Cependant, les flux seront naturellement orientés vers l'échangeur de l'Autoroute et le trafic généré sur le quartier résidentiel environnant est faible. De plus, le site sera relié à une rue peu passante qui est elle-même reliée à la D958 mais sur une zone posant peu de problème (absence de voies de tram sur cette partie de la RD958).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera générateur de bruit au travers : - de la phase chantier en raison de l'intervention sur site des engins et matériels de chantier. - de la phase exploitation en raison des nouveaux trafics générés au niveau des voiries. Du fait de l'existence de la zone commerciale en limite nord, les trafics générés ne seront pas nouveaux mais renforceront ceux existants.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Compte tenu du projet prévu au droit du site d'étude (commerces), le projet n'engendre pas d'odeurs et n'est pas concerné par des nuisances olfactives au vu de son environnement.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Compte tenu du projet prévu au droit du site d'étude (commerces), le projet n'engendre pas de vibrations et n'est pas concerné par ce risque au vu de son environnement.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendra des émissions lumineuses en phase exploitation (éclairage des parkings et des voiries, enseignes lumineuses des cellules commerciales). Le contexte du secteur est toutefois urbanisé (présence de commerces en limite nord). Les aménagements s'inscrivent donc dans une zone lumineuse urbaine.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets engendrés sont principalement de deux sortes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - chauffage des bâtiments (émission de GES) - émissions liées au trafic généré <p>De manière générale, les rejets polluants ne sont pas significatifs à l'échelle du secteur d'étude, au vue de l'environnement urbain et la proximité de l'autoroute.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées seront dirigées vers le réseau existant, avec l'accord du gestionnaire.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets produits seront de type "ordures ménagères et assimilés".</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude, de part son emplacement en zone urbanisée et sur un site déjà construit, n'est pas susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, paysager et archéologique. Les annexes n°3 et n°5 montrent bien l'absence d'impact du projet sur son environnement.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit de remplacer un bâtiment à usage de bureaux par des bâtiments à usages de commerces. Le terrain reste une zone urbanisée, il n'y a donc pas de changement d'usage du sol à proprement parlé.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Plusieurs projets ont été approuvés sur la commune d'Aulnoy-lez-Valenciennes :

- Aménagement d'un écoquartier de 5,7 hectares, "Les Hauts d'Aulnoy", comprenant la construction de 400 logements, de surfaces commerciales, de serres maraîchères, d'une centrale énergétique et d'espaces verts à fonction écologique (avis de l'autorité environnementale rendue le 17/05/2013) ;
- Travaux de lutte contre les inondations par ruissellement sur le bassin versant de la Rhonelle (décision de la Police de l'Eau du 01/12/2016).

Ces projets sont localisés sur la commune d'Aulnoy-lez-Valenciennes mais à une distance importante du projet. Les incidences globales et cumulées de ces projets avec le projet d'étude sont très faibles sur la qualité de l'air, les déplacements, la biodiversité et la gestion des eaux.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet prévoit la réduction des impacts potentiels qu'il pourrait engendrer de la manière suivante :

- Impact sur les eaux souterraines : Le projet prévoit une gestion des eaux pluviales à la parcelle par une diminution de l'imperméabilisation des parkings (mise en place d'une partie du parking en revêtement perméable) et la réalisation de noues d'infiltration. Des dispositifs seront mis en place en phase chantier et en phase exploitation pour limiter le risque de pollution accidentelle des eaux souterraines (mise en place de procédures de sécurité, kits antipollution...).
- Impacts sur les déplacements : Le projet va certes entrainer une augmentation du trafic dans la zone. Cependant, il prévoit également de favoriser les modes doux avec la mise en place de stationnements vélos et le développement de voies piétonnes liées au réseau existant et à l'arrêt de tram à 400 m du site.
- Impacts sur le cadre de vie : Le projet aura, en particulier en phase de construction, des impacts sur le cadre de vie (bruit, déchets, poussières. Cependant, ces impacts seront de faible durée et des mesures seront prises afin de limiter au maximum ces impacts (arrosage des pistes, respect de la réglementation en matière de bruit et d'émission pour les engins de chantier, tri et valorisation des déchets).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu que :

- Le concept du projet s'articule autour de l'intégration du projet (gestion des eaux pluviales à la parcelle, site déjà construit dans un environnement urbanisé et commercial, proximité du tram, limitation des surfaces imperméabilisées, panneaux solaires ou toitures végétales) et de sa faible emprise (surface plancher de 4 395 m² sur une emprise de 12 206 m²) ;
- Les nuisances du site émises en phase exploitation (bruit, trafic, émissions lumineuses) semblent faible à l'échelle de la zone d'étude, compte tenu de la présence à proximité immédiate du site d'une zone commerciale et d'infrastructures supportant un trafic important (A2 et RD958) ;

Nous estimons que le projet ne nécessite pas l'instruction d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

- Annexe 7 : Plan de localisation des ZNIEFF autour du site
- Annexe 8 : Plan de localisation des parcs naturels autour du site
- Annexe 9 : Plan de localisation des zones humides autour du site
- Annexe 10 : Plan de localisation des captages d'alimentation en eau potable autour du site

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Marquette-Lez-Lille

le,

22/12/2017

Signature

AVENTIM
1x1, rue de Merin - Parc de l'Innovation
59520 MARCHETTE-LEZ-LILLE
Tel : 03 20 36 56 74
RCS Lille Métropole N° 491 146 551

4. Annexe n°2 du CERFA n°13734*03 : Plan de situation

Le plan de situation du site, fourni en page suivante, permet de localiser la zone étudiée sur le territoire de la commune d'AULNOY-LEZ-VALENCIENNES (59).

L'échelle de la carte est de 1/25 000^{ème}, respectant les préconisations du formulaire CERFA n°14734*03.



Figure 1 : Plan de localisation du site au 1/25 000

5. Annexe n°3 du CERFA n°13734*03 : Reportage photographique

Les photographies proposées ci-dessous ont été prises sur le site et ses abords en date du 07/11/2017. Elles sont annotées d'un numéro de photographie, reporté sur la **figure 2**.



Figure 2 : Plan de localisation des photographies aériennes (source : Google Maps)

5.1 Site et son environnement proche

Le site d'étude est composé d'un bâtiment existant ayant accueilli un centre de formation (salles de classes et ateliers) ainsi que d'espaces verts et de parkings. Le site est entièrement clôturé.

Remarque : La bande de parking localisé au sud-ouest du site (parcelle cadastrale n°82 de la section AK) n'est pas incluse dans le périmètre du construire et donc de la présente demande au cas par cas. Aucun devenir de cette parcelle n'est pour l'instant défini.



Photographie 1 : Site d'étude – vue des bâtiments depuis le nord du site



Photographie 2 : Site d'étude – vue des bâtiments depuis l'est du site



Photographie 3 : Site d'étude – vue des parkings au sud du site

5.2 Éléments paysagers et environnement lointain du site

Le secteur d'implantation du projet d'ensemble commercial s'inscrit à l'interface entre une zone commerciale et une zone résidentielle. Des boxes de stationnements sont présents en limite ouest du site.



Photographie 4 : Vue des parkings et du second accès au sud-ouest du site – zone en friche



Photographie 5 : Boxes de stationnement en limite ouest du site



Photographie 6 : Zone commerciale en limite nord du site

A l'ouest, l'environnement du site est de type résidentiel avec la présence de lotissements comprenant des logements individuels avec jardins privatifs.



Photographie 7 : Zone résidentielle à l'ouest du site



Photographie 8 : Zone résidentielle en limite sud-ouest du site

Au sud, le paysage est également marqué par la présence de logements individuels, une petite zone d'activités à environ 200 m du site, puis les bâtiments de l'université de Valenciennes et du Hainaut à environ 400 m du site.

A l'est et au nord du site, l'environnement est composé d'une zone commerciale, dans laquelle le projet serait intégré, puis de la route D958 (avec voies de tram), et de l'autre côté de celle-ci, du centre commercial Carrefour d'Aulnoy-Lez-Valenciennes.

A environ 300 m au nord du site, l'autoroute A2 est présente et en particulier la bretelle de sortie n°21a. En limite est du site, il est à noter la présence d'une résidence étudiante.

Les unités paysagères environnantes au site sont présentées à la **figure 3**.



Photographie 9 : Vue de la zone commerciale en limite nord-est du site



Photographie 10 : Vue de la résidence étudiante en limite est du site

► Demande d'examen au « cas par cas » préalable à la réalisation d'une étude d'impact
5. Annexe n 3 du CERFA n 13734*03 : Reportage photographique



Figure 3 : Unités paysagères des environs du site (source : Google Maps – 2017)

6. Annexe n°4 du CERFA n°13734*03 : Plan du projet

Le projet envisagé par AVENTIM comprend la réalisation et l'aménagement d'un ensemble commercial composé de 4 bâtiments sur un foncier d'environ 12 206 m² comprenant :

- un bâtiment à destination sports/loisirs d'une surface de plancher de 2 300 m² (dont 200 m² en mezzanine) ;
- une cellule commerciale de 1 100 m² de surface plancher pour des équipements maison ;
- une cellule commerciale de 450 m² de surface plancher ;
- une cellule commerciale de 190 m² de surface plancher ;
- un restaurant 352 m² de surface plancher (dont 50 m² en R+1) ;
- un parking de 153 places et des voiries ;
- des espaces verts et des espaces piétons.

Le plan du projet envisagé par AVENTIM pour le futur ensemble commercial est présenté à la **figure 4**.

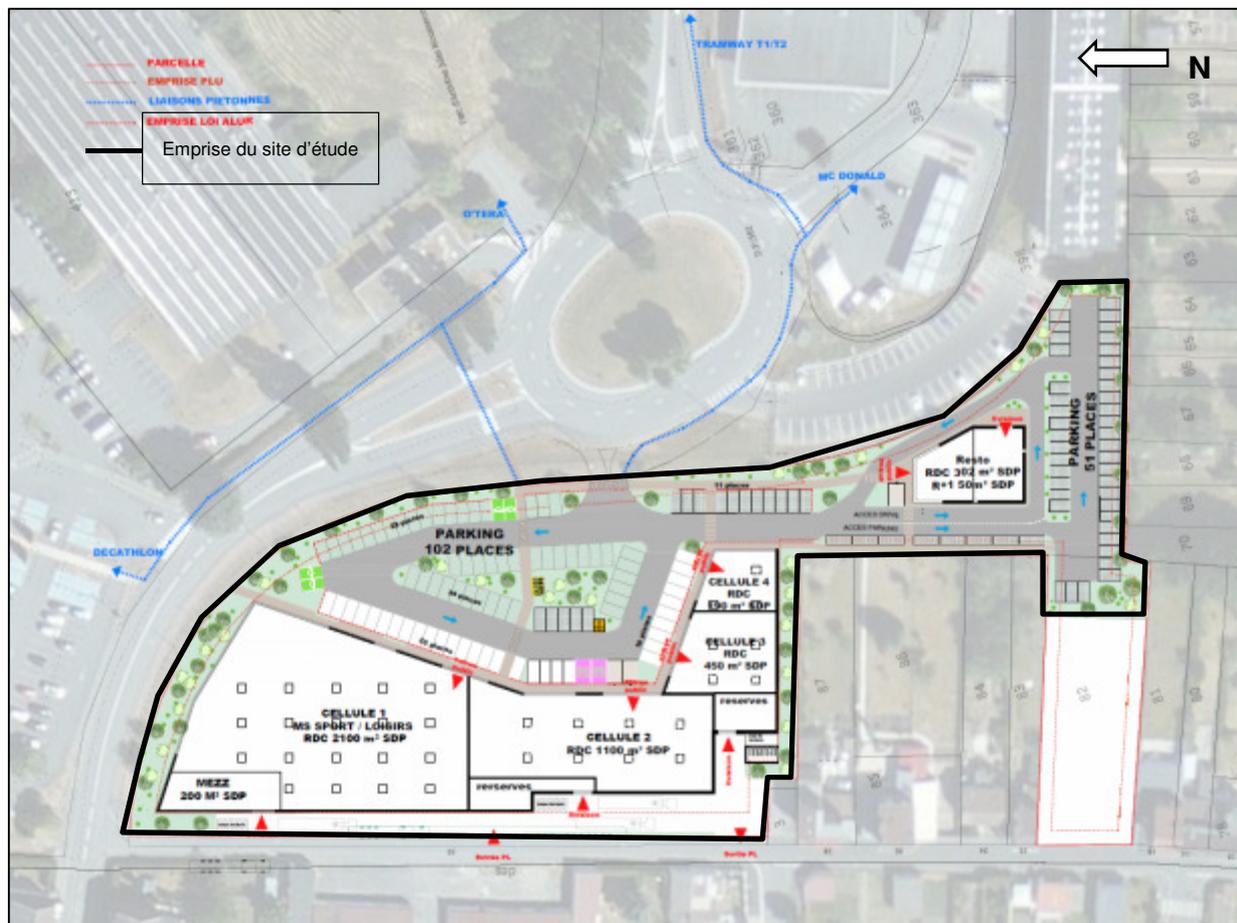


Figure 4 : Plan du projet (source : AVENTIM)

La hauteur des bâtiments est d'environ 8 m.

Les éléments présentés ci-après offrent les premiers visuels de l'opération.



Figure 5 : Volumétrie du projet (source : AVENTIM)



Figure 6 : Photomontage du projet (source : AVENTIM)

Un parking de 153 places sera implanté autour des cellules commerciales et sera décomposé en 2 zones de stationnement ayant chacune une connexion au réseau viaire. Des places de parkings seront réservées aux véhicules électriques et des places de covoiturage seront également mises en place. Des stationnements vélos seront également mis en place. Une partie des parkings du site seront composés de matériaux perméables (parking evergreen ou dalles perméables).

Une approche de mutualisation des stationnements a été étudiée avec les avoisinants (Suit'Etudes) mais celle-ci a été déclinée par Suit'Etudes. Compte tenu des poches de stationnements existants à proximité du site (magasins Décathlon et O'Tera) et de la bonne desserte du site en transports en commun, une réflexion a été menée par AVENTIM afin de réduire le nombre de places de parkings du projet. Il a été retenu de minimiser le nombre de places de stationnement à une place pour 30 m² de surface de plancher environ. De plus, le projet prévoit que les deux tiers des stationnements soient perméables, ce qui va au-delà de la loi ALLUR.

Le site disposera d'un parcours piéton en pied de vitrine qui sera connecté avec le domaine public. Au droit du projet, des trottoirs ainsi que des passages piétons seront mis en place et seront connectés avec ceux existants sur le domaine public. Le projet sera également accessible en transports en commun grâce à la présence d'un arrêt de tram déjà existant à environ 400 m du site, le long de la RD958. La liaison de tram relie l'université de Valenciennes, au sud du site, aux communes de Condé et Denain en passant par le centre-ville de Valenciennes.

Les cheminements piétons depuis et vers le site du projet sont présentés sur la figure ci-dessous.

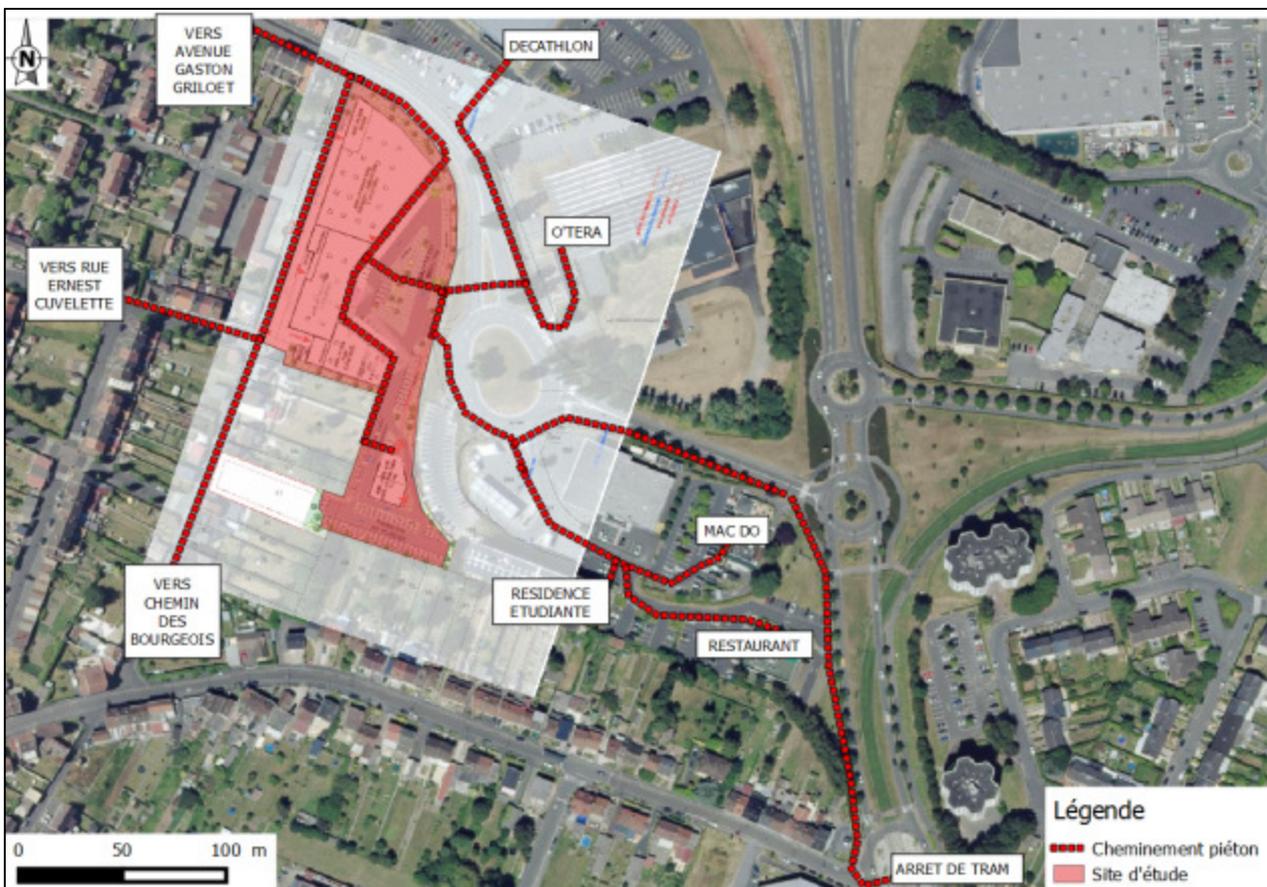


Figure 7 : Cheminements piétons et raccordements possibles

Le projet sera également raccordé au réseau viaire existant au niveau du rondpoint existant en limite nord du site. De ce point, il est ensuite facile et rapide de rejoindre la RD958 et l'autoroute A2.

Des espaces verts seront mis en place en bordure des parkings et comprendront des noues d'infiltration et des zones de verdure. Le dimensionnement des noues d'infiltration est en cours de réalisation et sera basé sur la perméabilité la plus contraignante du site.

Les bâtiments commerciaux du site auront une structure métallique et disposeront d'une toiture végétalisée partielle ou de panneaux solaires.

La gestion des eaux pluviales du site sera réalisée à la parcelle de la manière suivante :

- les eaux des espaces verts et des parkings perméables (les deux tiers des stationnements du site) seront infiltrées directement sur site ;
- les eaux pluviales des voiries et des parkings imperméables seront infiltrées dans des noues d'infiltration présentes dans les espaces verts après passage dans un débourbeur/déshuileur ;
- les eaux pluviales des bâtiments seront également infiltrées dans les noues.

Des essais de perméabilité des sols des zones d'espaces verts sont en cours. Le dimensionnement des noues d'infiltration sera réalisé sur la base des perméabilités les plus contraignantes et sera disponible dans le dossier de permis de construire (actuellement en cours de réalisation).

La phase travaux durera 9 à 10 mois. Elle comprendra la réalisation de :

- travaux de déconstruction du bâtiment existant ;
- travaux de terrassement et de nivellement, ainsi que les tests géotechniques nécessaires. Ces travaux prennent en compte la mise en place de l'assainissement pluvial des emprises et l'accessibilité aux zones de stationnement ;
- la réalisation des constructions (gros œuvre et finitions) tous corps de métiers confondus ;
- la réalisation des espaces communs extérieurs (traitement paysager, stationnements,...).

7. Annexe n°5 du CERFA n°13734*03 : Plan des abords du projet

La cartographie ci-dessous est basée sur les éléments disponibles sur la carte IGN, la photographie aérienne et les éléments mis en évidence lors de la visite de site.

Le fond de plan utilisé est un fond de plan issu du site internet Google Maps, datant de 2017.

L'échelle du plan au 1/2 500 respecte les prescriptions du formulaire CERFA n°13734*03.



Figure 8 : Abords du site au 1/2 500 (source : Google Maps – 2017)

8. Annexe n°6 du CERFA n°13734*03 : Sites NATURA 2000

Le site d'étude n'est pas localisé au sein d'une zone NATURA 2000.

La **figure 8** présente les sites NATURA 2000 les plus proches du site d'étude.



Figure 9 : Sites NATURA 2000 (source : DREAL Hauts de France)

9. Annexe n°7 du CERFA n°13734*03 : ZNIEFF

Le site d'étude n'est pas localisé au sein d'une zone ZNIEFF.

La **figure 9** présente les ZNIEFF les plus proches du site d'étude.

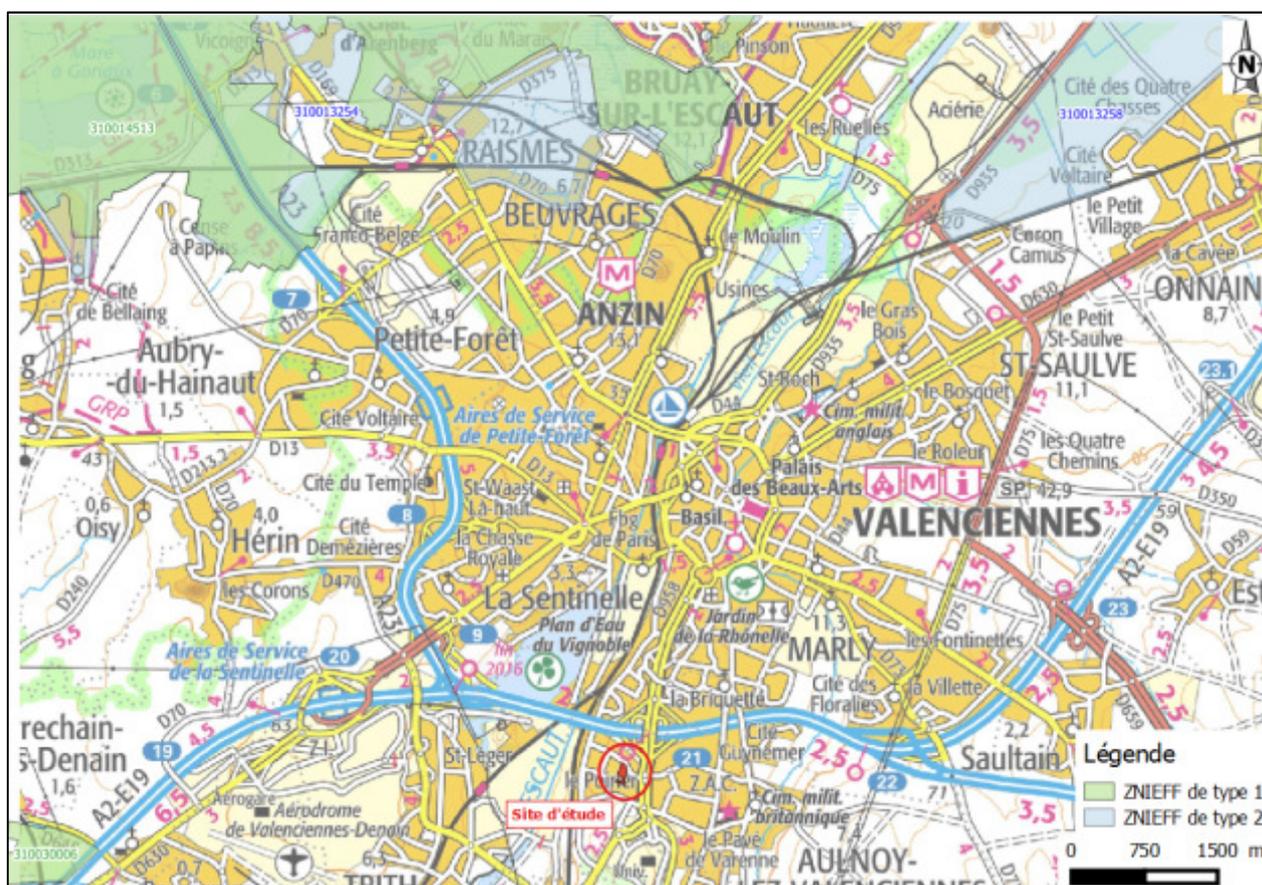


Figure 10 : ZNIEFF (source : DREAL Hauts de France)

10. Annexe n°8 du CERFA n°13734*03 : Parcs naturels régionaux

Le site d'étude n'est pas localisé au sein d'un parc naturel régional.

La **figure 10** présente les parcs naturels régionaux les plus proches du site d'étude.

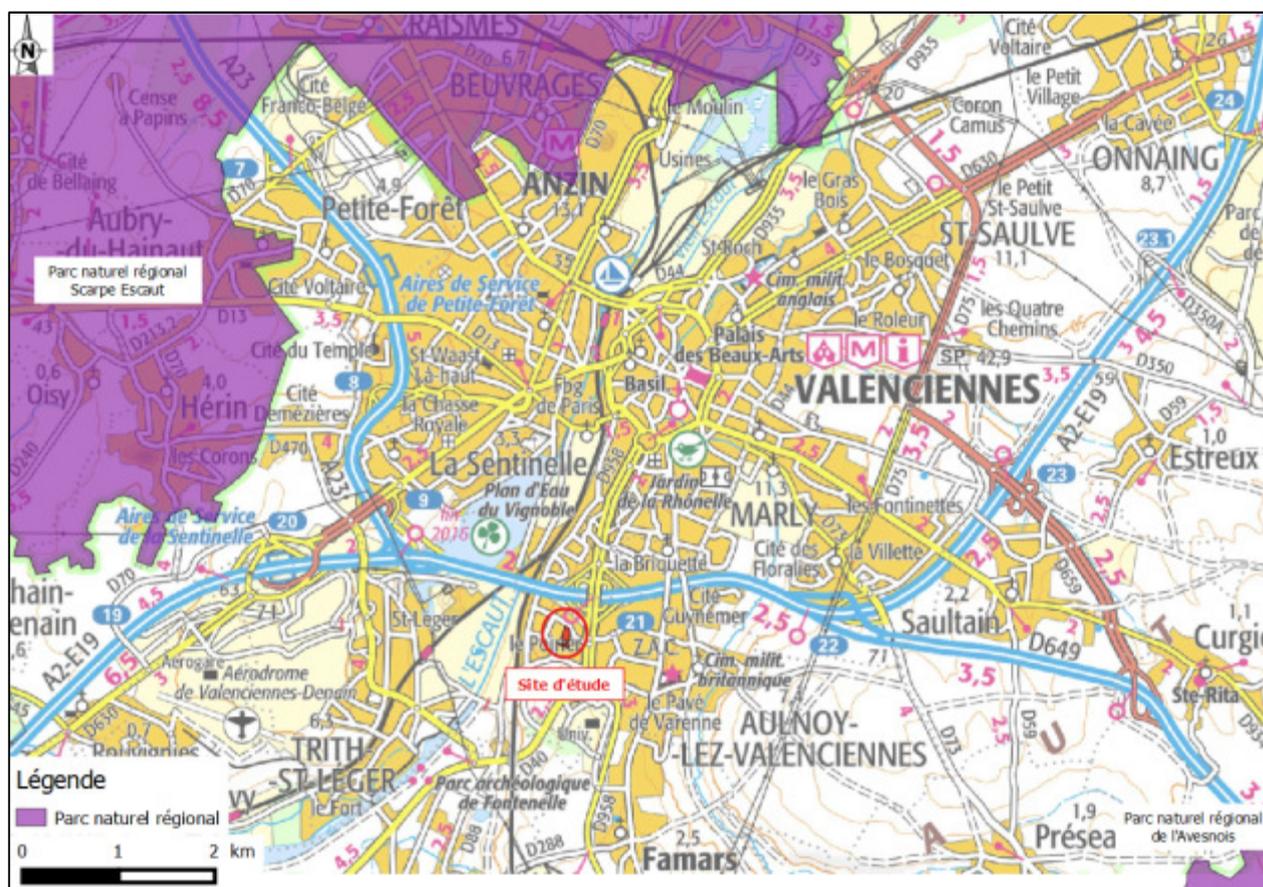


Figure 11 : Parcs naturels régionaux (source : DREAL Hauts de France)

11. Annexe n°9 du CERFA n°13734*03 : Zones humides

Le site d'étude n'est pas localisé au sein d'une zone à dominante humide référencée par l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

La **figure 11** présente les zones à dominantes humides les plus proches du site d'étude.

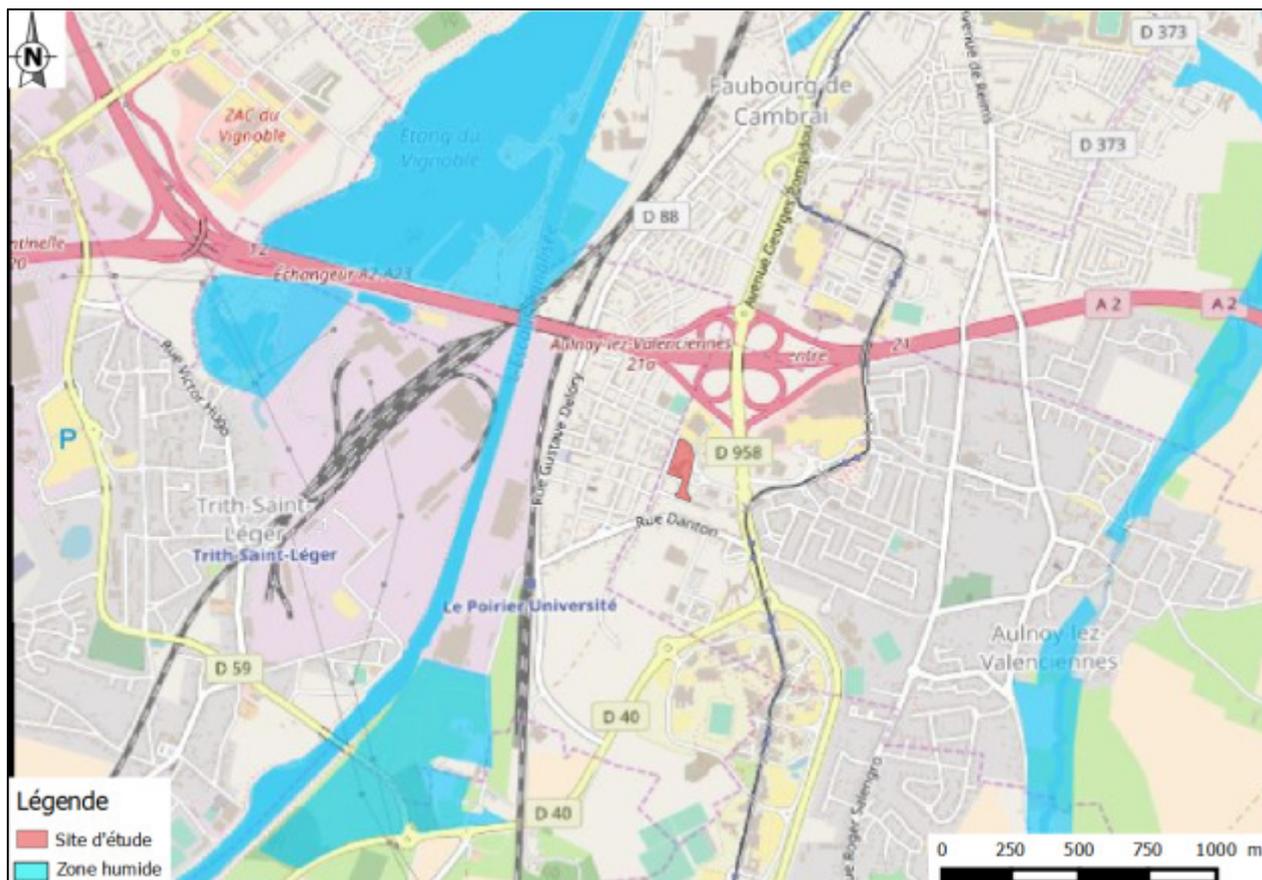


Figure 12 : Zones à dominantes humides (source : Agence Eau Artois-Picardie)

12. Annexe n°10 du CERFA n°13734*03 : Captages d'alimentation en eau potable

Le site d'étude n'est pas localisé au sein d'une zone d'alimentation en eau potable, d'après les données de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

La **figure 12** présente les captages d'alimentation en eau potable les plus proches du site d'étude.



Figure 13 : Captages d'alimentation en eau potable (source : Agence Eau Artois-Picardie)